



Décision du Maire n°MPC_SUBV_26_003.

Objet de la demande de subvention : Capteurs communicants.

Vu l'article L. 2122-22-26° du Code général des collectivités territoriales,
Vu la délégation du Conseil municipal accordée au maire par délibération n°01/01 du 7 avril 2026,
Vu le projet de demande de subvention : Capteurs communicants.

Considérant la demande de subvention concernant : Capteurs communicants.

Le Maire de Pacé

DECIDE

de solliciter la subvention : Capteurs communicants,

auprès du SDE35 dans le cadre du programme ACTEE+ pour un montant de :

Base subventionnable HT	Taux de subvention	Montant de la subvention
63 000,00 €	50%	31 500,00 €

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera à adresser à :

- Monsieur le Préfet de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine.

Fait à Pacé, le 24/06/2026

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

